

CONTRAT POUR L'ANNEE D'APPRENTISSAGE A LORIENT-CAUDAN (2009 - 2010)

Entre l'Association «les cinq éléments»

www.acupuncture-formation.com

et

M.....

adresse

téléphone

courriel

L'enseignement est élaboré et diffusé par le docteur Daniel LAURENT

Docteur en Psychologie Clinique – spécialisé en médecine chinoise

Fellow du College of Traditional Chinese Acupuncture (GB)

Diplômé de l'Université de Hwa Kang (République de Chine)

Formateur de l'acupuncture traditionnelle, ancienne et véritable, depuis 1978

Auteur d'ouvrages de référence en médecine traditionnelle chinoise

Public concerné

Toute personne qui ressent la vocation de soigner et, ayant une dimension humaniste, est prête à s'engager dans un processus de qualité.

Le nombre de participants admis à suivre les cours est limité.

Le niveau minimum requis pour aborder les cours est une sérieuse motivation.

Dans tous les cas, pour être accepté, il faut être entré en contact directement avec Daniel LAURENT seul juge pour l'acceptation d'un candidat.

Un travail personnel important est indispensable après les séminaires.

Lieu des séminaires

Fontaine de Kerbéban - 56850 CAUDAN

bus directs de la gare de Lorient (30 mn)

20 mn de l'aéroport de Bretagne Sud (Lann Bihoué)

Logements et repas proches et à prix modérés

Rythme et méthode de travail

Il nous est impossible d'indiquer avec précision le temps nécessaire à l'intégration personnelle des données d'un cours. Cela dépend des capacités intellectuelles et de la culture de chacun.

Ainsi le temps nécessaire quotidien à l'étude du contenu des cours est très variable. En effet, avec une bonne méthode d'apprentissage, vous pouvez faire en une heure ce que d'autres essayent péniblement de réaliser en dix heures ! C'est pourquoi, le système actuel qui érige le nombre d'heures de formation comme critère fondamental d'un apprentissage sérieux, n'est pas retenu par nous comme unique critère de qualité.

Certification

Le contrôle est permanent. En fin d'année vous recevrez une attestation de stages.

Pour ceux qui ont assimilé les données indispensables, le passage en seconde année est automatique

Participation financière pour l'année 2009 - 2010

Première année : A l'inscription 200 euros (frais de dossier) puis 8 chèques de 200 euros.

Modalités particulières

Sauf en cas de force majeure dûment reconnue, toute année commencée est entièrement due.

Loi 90-579 du 4 Juillet 1990. L.920-13 : Dans le délai de dix jours à compter de la signature du contrat, le stagiaire peut se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception. Si par suite de force majeure dûment reconnue, le stagiaire est empêché de suivre la formation, il peut résilier le contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat. Aucune somme ne peut être exigée du stagiaire avant l'expiration du délai prévu à l'alinéa précédent. Il ne peut être payé à l'expiration de ce délai une somme supérieure à 30% du prix convenu. Le solde donne lieu à échelonnement des paiements au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation.

Signature du contrat (en double exemplaires)

Date, signature et mention "lu et approuvé"